



# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### Premier projet de Règlement numéro 2023-447 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre les bars et salles de billard en zone Mxt-2

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

#### 1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 12 décembre 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 2023-447 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre les bars et salles de billard en zone Mxt-2

#### 2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **19 décembre 2023 à 19 h 00** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire.

#### 3. Objet du règlement

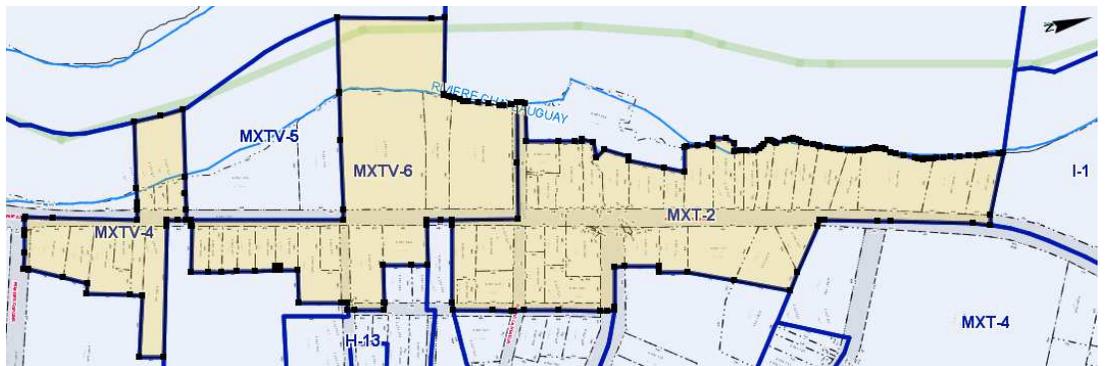
Le premier projet de Règlement numéro 2023-447 a pour objet :

- D'autoriser les usages spécifiques « CC-2 a) Bar » et « CC-2 d) Salle de billard » en zone Mxt-2 ;
- De cesser d'autoriser les usages spécifiques « CC-2 a) Bar, b) Brasserie » dans les zones MxtV-4 et MxtV-6 ;
- De fixer une distance minimale entre deux usages de la sous-classe CC-2 ;
- D'exempter de l'obligation d'ajouter des cases de stationnement lors du remplacement d'un usage principal.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

#### 4. Zones visées

Des dispositions s'appliquent à tout le territoire de Sainte-Martine. Les zones Mxt-2, MxtV-4 et MxtV-6 sont aussi particulièrement visées par ce



premier projet de règlement. Ces zones sont montrées au plan de zonage, qui peut être consulté sur le site Web de la Municipalité : [https://sainte-martine.ca/wp-content/uploads/2021/03/2019-342-B-Plan-de-zonage\\_general.pdf](https://sainte-martine.ca/wp-content/uploads/2021/03/2019-342-B-Plan-de-zonage_general.pdf).

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à [urbanisme@sainte-martine.ca](mailto:urbanisme@sainte-martine.ca)

Donné à Sainte-Martine, ce 12 décembre 2023

Joanie Ouellet  
Directrice des affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe

